



Quels recours face à une expertise médicale du travail Fpe ?

Par **Faure Samira**, le **15/12/2016** à **16:53**

Bonjour, j'ai été soumise à expertise médicale à mon domicile par mon employeur public alors que je suis en grave maladie reconnue par le vomité médical. Cette rencontre ne s'est pas bien passée avec le médecin qui m'a presque dit que je "simulais" et autres insinuations. J'ai demandé son rapport à ma DRH après plusieurs tentatives (2 ans), elle me le fait suivre en vain. A sa lecture j'étais enragée des propos tenus et dénués de toute vérité. De plus elle a fait un copier coller des comptes rendus hospitaliers, radiologies et psy. Ce rapport a été balladé d'un service à un autre, auprès de personnes n'ayant aucun lien avec le médical. La confidentialité n'a pas été respectée.

Que puis-je faire contre ce médecin incompetent ayant eu des propos sortant de toute déontologie lui incombant, de plus a donné un avis d'aptitude de reprise du travail, alors que j'étais cloîtrée dans mon lit de douleurs. Inévitables. Quoi faire ? Saisir qui l'ordre des médecins ? Tribunal civil pour atteinte à mon état. Diffamation ?

Bien à vous

Par **P.M.**, le **15/12/2016** à **18:23**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique voire d'un avocat spécialiste...